

Conseil Municipal du 30 janvier 2018

Un conseil municipal dans la grande tradition. Les délibérations votées imperturbablement toujours à la quasi unanimité, toujours sans débat (à peine quelques chamailleries de façade, de bon ton, et encore...). Un système qui impose sa routine fermée, 'renfermée' avec une efficacité formidable.

Oui, cette mécanique est parfaite et quasi-inattaquable : d'abord parce qu'elle revendique fièrement l'appellation sacrée de 'démocratie' (plus inattaquable, tu meurs), mais surtout elle s'impose grâce à son arme fatale : l'oubli immédiat, obsolescence programmée des sujets, façon poisson rouge découvrant le nouveau monde à chaque fois qu'il fait le tour de son bocal. D'un conseil à l'autre, on enterre, on met sous le tapis, on passe à autre chose, on occupe l'espace avec de nouvelles priorités dont le principal intérêt est de remplacer les priorités précédentes dans un 'turn-over' qui rend tout débat de fond parfaitement impossible. Il y a bien un ou deux marronniers (Nexity, le local pour l'opposition, pour leur effet 'comique' et distrayant), mais pour le reste, tout disparaît dans l'indifférence générale. Affaires classées. Quelle merveilleuse mécanique, vraiment!

Face à cette contingence, ce vase clos, cet entre-soi, nous allons continuer à témoigner d'un suivi minimum des sujets qui sont, de fait, englués ou mort-nés conseil après conseil dans l'ennuyeuse litanie de l'exercice du pouvoir local en acte.

Ah, un mot à l'attention de Mme Le Maire qui, fidèle à ses habitudes, à savoir la mise en cause - publique - de personnes qui sont dans l'incapacité/interdiction de lui apporter la contradiction, nous a accusé, avec notre captation vidéo, d'avoir coûté 2000€ à la commune (à voir minute 34:00 de la vidéo). Elle n'en a pas dit plus, sans doute en raison de son grand souci de transparence et d'honnêteté intellectuelle. Grand merci à elle pour avoir apporté généreusement une nouvelle fois la preuve de l'efficacité de notre démarche. Mme Le Maire, voulez-vous que je vous fasse un chèque? au titre de dédommagement? et si oui, à quel ordre ?

Philippe Moreau, ACPV

Conseil Municipal du 30 Janvier 2018

• 00:07:00 -

Modification des statuts de Cœur d'Essonne Agglomération

- La compétence de la gestion des crèches. A Villiers, cette compétence reste locale.
- Quelques nouvelles sur l'agglomération dont les comptes sont toujours plombés par les 8M€ manquants à la suite du non rattachement de 3 communes : coupes sombres sur les dépenses, limitation à 0,2% l'augmentation de la masse salariale.
- **Nouvelle mise en cause publique de nos captations vidéo. Toujours pas de droit de réponse. Aucune intervention de soutien de la part des conseillers.**

• 00:37:00 -

Convention avec CDEA - Convention de service - Autorisation droit des sols

• 00:48:00 -

Convention avec GrDF d'occupation du domaine public privé immobilier communal dans le cadre du déploiement de compteurs commun

Déploiement « obligatoire » chez les particuliers de compteurs à gaz « wifi » (?) qui, à l'image des compteurs électriques Linky voir le lien : <http://www.santepublique-editions.fr/Linky.html>) doivent effectuer des relevés/analyses de consommation automatisés. La particularité est que la transmission de ces rapports (dont le détail reste inconnu) doit s'effectuer par ondes via des bornes déployées en ville. Grosse interrogation sur les effets de ces ondes sur la santé. Mais les adjoints affichent une confiance totale en la bonne foi de GrDF.

Cependant, une présentation technique a été promise. **Sera-t-elle ouverte au public ?**

• 00:58:00 -

Modification des critères d'attribution de places en crèche

Quelques objections à la liste des priorités proposée pour l'attribution de ces places. Famille mono-parentale versus couple qui travaille...

• 01:12:00 -

Nouveau régime indemnitaire Rifseep - annule et remplace la délibération n°2017-044

Il est réaffirmé qu'il n'y aura aucun impact sur la rémunération des agents.

• 01:15:00 -

Création et suppression de postes

- Remplacement de la Directrice Générale des Services : toujours aucune précision sur les raisons réelles du départ de la précédente DGS? Aucune question posée sur les conditions (fonctionnelles et financières) de ce départ.
- Agents en sur-nombre.
- 01:19:00 - Nouvelle remarque de Mme Le Maire sur la captation vidéo du conseil. Elle semble avoir enfin compris que ses dérapages étaient inappropriés et blessants pour les personnes qu'elle mettait en cause publiquement. Bien sûr nous resterons attentifs à ce que ce changement dans le bon sens (pour tous, y compris Mme Le Maire dont l'image publique s'en trouvera améliorée) soit vraiment effectif, mais, ne boudons pas notre plaisir et notre satisfaction à voir notre démarche couronnée de ce que nous considérons comme un grand succès !

• 01:28:00 -

PLU

Une copie en PDF du PLU doit bientôt être publiée avec la possibilité de laisser des commentaires. Bravo.

Pour le moment, voici le lien sur le bilan de septembre : <http://www.calameo.com/books/00528668065ef164f00d3>

Des réunions publiques (prévues par la procédure légale) seront les 13 et 16 février, 10 mars.

• 01:43:00 -

Eclairage terrains de tennis, pétanque, rue J.Jaurès et bornes

OK pour le 10 février

• 01:46:00 -

Chemin en enrobé, école A. Malraux

• 01:49:00 -

Coulée verte

- 2018 : achat des terrains
- 2019 : aménagements
- 280K€ de subventions (?) sur 750K€ de budget.
- Toujours pas de mise à disposition publique du projet.

• 01:53:00 -

Chiens agressant les chats

Suite à des plaintes de Villiérais, un habitant Longpont a été mis en demeure de contrôler ses chiens qui attaquent des chats dans les rues et les jardins.